

Compte-rendu du CHSCT du 13 janvier 2017

Ce CHSCT fait suite à celui du 1^{er} décembre qui n'avait pu se terminer vu l'ampleur de l'ordre du jour. Il restait à traiter :

1. Les résultats du Groupe de travail « situations difficiles ».
2. Rapport d'inspection de M.Quignard, ISST.
3. Point sur les mesures de sécurité dans les établissements et les écoles et les exercices PPMS.
4. La formation aux gestes qui sauvent.
5. Le calendrier des réunions et des visites.
6. Des questions diverses nombreuses.

1. Le Groupe de travail « situations difficiles » :

Ce groupe a été créé en grande partie à l'initiative de l'UNSA-éducation suite à la fréquence importante des fiches RSST provenant des écoles faisant part de violences difficilement contrôlables de certains élèves. Y ont participé des représentants de l'administration ainsi que des représentants des syndicats de la FSU, de FO et de l'UNSA. Seul SUD a refusé d'en être.

Au final, après trois réunions, l'administration nous a proposé en séance trois documents : deux sur ce qu'il convient de faire suite à une agression dans le 1^{er} degré et dans le 2nd degré ; une annexe rappelant ce qu'est « la protection juridique » des fonctionnaires.

Dans une déclaration (voir annexe), nous avons reconnu la qualité du travail fourni mais nous avons aussi montré notre déception. Lors des trois réunions du groupe de travail, nous avons insisté sur l'importance de dépasser le soin apporté aux victimes de ces « situations difficiles ». Il était important dans une optique de prévention de réfléchir à une politique de prévention faisant cesser le risque voir évitant qu'il n'existe. Or, nous n'avons pas été entendu.

Au final, l'ensemble des organisations syndicales ont refusé de se prononcer sur ces documents. Elles se réuniront avant le prochain CHSCT. Elles feront des propositions modificatives sur les documents de l'administration où des points posent problèmes. Mais surtout, elles élargiront la réflexion à une vraie prévention.

Néanmoins, nous avons invité l'administration à dès maintenant mettre en œuvre les points positifs de ses documents.

2. Rapport d'inspection de M.Quignard, ISST :

L'inspecteur santé et sécurité au travail a enquêté dans un établissement de Vendée suite à un droit d'alerte. Nous ne pouvons, pour des raisons de confidentialité, évoqué ici les détails de son rapport.

Cependant, il est à noter que dans ses conclusions, M. L'inspecteur rappelle que l'administration, le recteur légalement, se doit d'évaluer les risques psycho-sociaux dans les établissements scolaires et qu'elle doit mettre en place une politique de prévention primaire.

A ce sujet, nous rappelons toujours que, si les DUERP sont importants et nécessaires, il nécessite une expertise et du temps dont ne dispose pas les différents établissements scolaires. Notre demande très

fréquente est donc que des experts se déplacent dans ces établissements pour aider les équipes à les rédiger et à se les approprier.

3. Point sur les mesures de sécurité dans les établissements et les écoles et les exercices PPMS :

Monsieur le Secrétaire général fait un bilan de l'exercice de sécurité en lien avec le Plan Particulier de Mise en Sûreté qui a eu lieu au premier trimestre. Pour lui, il s'agit d'une réussite globalement que ce soit dans l'implication des équipes et des élèves mais aussi dans le lien qui a pu se créer alors avec les forces de sécurité et les collectivités locales.

Ce bilan a cependant montré des situations d'inconfort. Ainsi, des préconisations ont été faites comme d'installer des points d'eau dans toutes les classes, de prévoir des oreillers pour les petits ainsi que des veilleuses pour ne pas rester dans le noir.

De même, des problèmes sont apparus comme le manque d'une alarme spécifique, l'existence de salles de classes très exposées (des deux côtés, donnant sur une rue, etc.) et, enfin, la plupart des écoles sont très accessibles.

L'administration suggère donc de renforcer la protection en rehaussant les murs d'enceinte, de poser des portails fermant à clé, de mettre en place des sonnettes ou, mieux, des interphones ou visiophones. Le Secrétaire général rappelle qu'un budget du ministère de l'intérieur existe pour cela. Il est aussi évoqué la nécessité de mettre en place des moyens de communication entre les membres de l'éducation nationale mais aussi avec les personnels des collectivités locales. La question des intervenants lors des temps péri-scolaires restent posée.

Enfin, il est rappelé que deux autres exercices auront lieu dans l'année même si leur format n'a pas été encore fixé.

Suite à cette présentation, nous avons rappelé que les risques liés à une agression terroriste étaient à prendre en compte mais qu'il ne devait pas occulter les autres (transports de matières dangereuses, tempêtes, séismes, inondations, etc.). Même si dans le contexte actuel cette vérité est difficile à entendre, ces risques sont beaucoup plus fréquents et doivent être réellement pris en compte. Les personnels doivent avoir une formation pour savoir quoi faire en cas de survenance.

4. La formation aux gestes qui sauvent :

Mme Douillard a fait le bilan de cette action. Tout d'abord, les élèves de deux collèges, Haxo et saint Exupéry, ont été formés au PSC1 sous l'égide de la DSDEN. Sinon, il s'agit de formation interne à l'établissement ou à destination des nouveaux directeurs.

Il est aussi prévu une réactualisation des connaissances pour les infirmières. Aucun formateur ne peut d'ailleurs enseigner sans avoir suivi lui-même une formation de 9 jours.

5. Des questions diverses nombreuses :

a. Réorganisation du service ASH :

Monsieur le Secrétaire général nous informe d'une réorganisation du service ASH de la DSDEN. Selon lui et M. Fardin, IEN ASH, cette réorganisation est nécessaire suite à l'augmentation du nombre

d'élèves suivis, de la transformation des AVS en AESH de droit public mais aussi au fait que les personnels du service ASH travaillent beaucoup pour des résultats souvent insatisfaisants.

Si cette perspective ne nous gêne pas à priori, nous n'avons pu nous prononcer sur cette réorganisation qui ne nous a pas été présentée en tant que telle. Nous avons donc rappelé que l'article 57 du décret 82-453 rend cette présentation obligatoire pour avis du CHSCT. Là encore, il est difficile pour l'administration de respecter la loi.

b. Enquête du CHSCT :

Suite à une situation de grandes tensions dans un établissement du département, une enquête avait été demandée par le CHSCT. Un avis avait même été voté à ce sujet le 1^{er} juillet 2016. Une réunion de travail avait été annoncée pour la rentrée.

Nous avons donc interrogé l'administration à ce sujet mais nous avons subi une fin de non-recevoir sous le prétexte que la situation est apaisée et qu'une réunion avec la hiérarchie locale avait eu lieu.

Là-encore, il nous a fallu rappeler que le rôle du CHSCT n'est pas de venir solutionner un problème, c'est la fonction de l'employeur, mais d'analyser des situations pour proposer des politiques de prévention. Sans enquête, pas d'analyse et donc pas de proposition possible.

c. Fiche RSST :

L'absence d'un espace dévolu à l'IEN de circonscription sur les fiches RSST était gênant. Monsieur le Secrétaire général a indiqué qu'il ferait une modification à ce sujet.

d. Suite des avis et des préconisations :

Nous avons demandé qu'elles étaient les suites données aux différents avis émis par le CHSCT depuis 2015. Nous avons eu la satisfaction d'avoir enfin des réponses qui ne soient pas des propos dilatoires comme les premières qui nous avaient été transmises. De même, globalement, si on excepte l'enquête évoquée plus haut, nos avis ont été pris en compte. Cela souligne l'importance d'écrire des fiches qui nous permettent d'émettre des avis et de faire pression sur notre employeur.

Les préconisations sont, elles, émises suite aux visites officielles du CHSCT. Ici nous n'avons pas eu de réponses et il semble bien que les compte-rendu mettent beaucoup de temps à arriver aux personnels des établissements visités. Nous allons donc continuer à interroger l'administration à ce sujet.

e. Mis en place du LSU :

Une question a été posée sur la mise en place du LSU et les difficultés que cela peut poser. La réponse a été de dire qu'il y a une documentation, une Foire aux questions et que, globalement, c'était facile...

La question du temps laissée aux écoles pour se l'approprier est restée en suspens.

f. Autres questions :

Il y a eu ensuite 10 autres questions diverses. Nous ne les détaillerons pas ici car elles concernent plus le fonctionnement interne du CHSCT.